

## Catherine Deslauriers

### Avocate

Catherine Deslauriers est avocate au sein du groupe Droit du travail et de l'emploi. Elle a un intérêt particulier pour les domaines de la construction, de la santé et sécurité au travail (volets prévention, financement et indemnisation des lésions professionnelles), du droit pénal ainsi que de la gestion de dossiers dans lesquels divers concepts médicaux entrent en jeu, comme l'invalidité ou l'absentéisme.

À cet égard, M<sup>e</sup> Deslauriers est appelée à intervenir dans le cadre d'enquêtes menées par différents organismes publics comme la CNESST, la CCQ et les unités autonomes de vérification, telles que l'UPAC-CCQ de même que des enquêtes menées par des comités paritaires. Elle a notamment aidé des employeurs dans le cadre d'enquêtes réalisées à la suite d'accidents graves ou mortels. Elle est intervenue sur des questions d'assujettissement de projets de construction à la Loi R-20. Elle a participé à la mise en œuvre de procédures de travail dans des entreprises afin d'assurer de conformité à législation en matière de santé et sécurité au travail, de même qu'à la vérification et à l'amélioration des mécanismes internes de contrôle des risques et dangers présents dans des milieux de travail.

M<sup>e</sup> Deslauriers a, à de nombreuses occasions, géré et plaidé des dossiers devant le Tribunal administratif du travail (division de la santé et de la sécurité du travail et division des relations du travail), des arbitres de griefs, la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale et chambre civile) et devant la Cour supérieure.

En plus d'avoir une expertise en matière de litiges, elle se plaît à accompagner les employeurs dans leur gestion quotidienne de dossiers de lésions professionnelles acceptées par la CNESST, à élaborer des stratégies afin de gérer l'absentéisme des employés, tant sur le plan disciplinaire qu'administratif, ou leur dossier d'invalidité, à concevoir des stratégies afin d'améliorer le milieu de travail au moyen de politiques, de formulaires et de



## Avocate Montréal

Téléphone [514-877-2992](tel:514-877-2992)

[CDeslauriers@lavery.ca](mailto:CDeslauriers@lavery.ca)

**Admission au Barreau**

Québec, 2011

### Langues

Anglais  
Français

formations, et par la mise en place de mesures concrètes et à trouver des solutions qui évitent des litiges coûteux et favorisent le rapprochement des parties.

Forte de son expérience au sein de la CNESST, division santé et sécurité du travail, de même que de son expérience au sein du contentieux d'une association d'employeurs de l'industrie de la construction, M<sup>e</sup> Deslauriers a acquis une expertise particulière qui constitue un atout à de nombreux égards.

## Mandats représentatifs

M<sup>e</sup> Deslauriers, en matière de santé et sécurité au travail, représente divers clients; elle négocie pour leur compte des dossiers d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, de financement ou de prévention et inspection devant le Tribunal administratif du travail.

- Défend des entrepreneurs accusés en vertu des lois et règlements en santé et sécurité du travail, de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-œuvre dans l'industrie de la construction et ses règlements ou de la Loi sur le bâtiment devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.
- Conseille et représente différents employeurs devant des arbitres de grief.
- A représenté une entreprise contre un organisme public qui refusait d'exécuter des obligations que la loi lui imposait.
- A participé à diverses négociations dans l'industrie de la construction afin de régler des conflits de juridiction de métiers.
- A plaidé des questions d'assujettissement dans l'industrie de la construction relatives à un volet clé du secteur de l'énergie.
- A plaidé, avec succès, une requête en révision judiciaire à l'encontre de deux décisions d'un tribunal administratif qui accordait erronément des prestations.

## Publications

- Négligence criminelle d'un employeur : imposition d'une peine sévère et contraignante, 2020
- Collaboration entre la CNESST et la CDPDJ en matière de harcèlement discriminatoire : ce que tout employeur doit savoir, 2019
- La Cour d'appel du Québec confirme le pouvoir du TAT de déterminer au cas par cas la date de capacité d'un travailleur de reprendre son emploi prélésionnel, 2018
- "Quelle est l'origine de votre nom?" : discriminatoire ou non? », septembre 2018
- « L'immunité législative – MYTHE OU RÉALITÉ? », Revue Travail et santé, juin 2018

## Secteurs de pratique

**Travail et emploi**

**Construction**

**Santé et services sociaux**

« Accident de travail mortel : un président d'entreprise déclaré coupable d'homicide involontaire », mars 2018

« Dépistage de drogue et d'alcool – PERMIS OU NON ? », Revue Travail et santé, mars 2018

« Décision Supervac : la Cour d'appel se prononce! », février 2018

« Maîtrise d'œuvre : Inapplicable aux entreprises de compétence fédérale », Revue Travail et santé, décembre 2017

« Déconstruire les préjugés dans l'industrie : le harcèlement sexuel en 2017 », novembre 2017

« Accidents Graves : Savoir les gérer », Revue Travail et santé, septembre 2017

« Transfert de coûts: Possible suite à un congédiement ? », Revue Travail et santé, juin 2017.

« L'impact d'un congédiement sur les coûts d'une lésion professionnelle au Québec », mars 2017.

« Les limites au pouvoir d'ester en justice de salariés syndiqués dont le syndicat a failli à ses obligations de représentation », novembre 2016.

« La CNESST ne peut déclarer une entreprise de juridiction fédérale maître d'œuvre », juillet 2016.

## Conférences

Série de formations en construction 2019 | Les infractions à la Loi sur, la santé et la sécurité du travail : bien plus que des amendes!, 2019

Série de formations en droit du travail et de l'emploi 2019-2020 | Les infractions à la Loi sur la santé et la sécurité du travail : bien plus que des amendes!, 2019

Colloque 2019 – Droit du travail et de l'emploi, 2019

Droit de la construction : décisions marquantes de 2018, 2019

« Le harcèlement au travail et la gestion des plaintes en milieu de travail », mars 2019

Formation sur la gestion des accidents graves et mortels sur les chantiers de construction, Les Elles de la construction, juin 2018

La légalisation de la marijuana : les droits et obligations de l'employeur », Montréal, avril 2018

“Non” c’est “non” – Outils pratiques pour contrôler le harcèlement au travail », Québec, janvier 2018

« Carrying Out Construction Work in Quebec – An introduction », Toronto, novembre 2017

« Trucs et astuces pour une filature utile », mai 2017

« L'ABC de la gestion de l'absentéisme », avril et mai 2017

« *Effective Crisis Management: How to Manage Issues Relating to the Workplace* », mars 2017

« La gestion des médias sociaux, un nouveau dé dans les milieux de travail », février 2017

« L'importance de gérer les dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles et les méthodes pour y parvenir », décembre 2016

« *Workplace Accident or Crime Scene? How to Prevent and Manage Serious or Deadly Workplace Accidents* », Conférence annuelle en Droit du travail et de l'emploi, Toronto, novembre 2016

« *Regulation concerning safe management of asbestos* », novembre 2016

« Accidents sévères : comment les prévenir et les gérer, et leurs incidences en matière criminelle », Conférence annuelle en Droit du travail et de l'emploi, Montréal, octobre 2016

« L'inapplicabilité du concept de maître d'œuvre aux entreprises de juridiction fédérale », Symposium en droit de la construction, Montréal, avril 2016

« *Labour Law Variances in Quebec* », septembre 2016

« Les obligations du maître-œuvre sur un chantier de construction et survol de la Loi R-20 », juillet 2016

## Formation

LL.B., Université de Montréal, 2010